

Profil pour les services de garde scolaires

**Un complément aux
Normes professionnelles des éducatrices
et éducateurs à l'enfance**



**Conseil sectoriel des
ressources humaines
des services de garde
à l'enfance**

Profil pour les services de garde scolaires — Un complément aux Normes professionnelles des éducatrices et éducateurs à l'enfance

Disponible aussi en anglais sous le titre : School-Age Care Profile — An Addendum to the Occupational Standards for Early Childhood Educators

Publié en 2013 par le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance
Ottawa, Ontario, Canada
www.ccscc-cssge.ca

Consultants : Grifone Consulting
Traduction : Sylvie Payeur
Graphisme : Kim Nelson Design
Mise en page originale : Hangar 13 Art & Design

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire cette publication en tout ou en partie sans l'autorisation écrite du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance.

Ce projet est financé par le gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme des conseils sectoriels.

Canada

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL POUR LES SERVICES DE GARDE SCOLAIRES

INTRODUCTION	1
SPHÈRE D'ACTIVITÉ A : DÉVELOPPEMENT ET APPRENTISSAGE DE L'ENFANT, ET SOINS AUX ENFANTS	3
Tâche A.1 : Favoriser le développement des enfants et orienter leur comportement	3
A.1.2 : Favoriser le développement cognitif des enfants d'âge scolaire	4
A.1.3 : Favoriser le développement langagier des enfants d'âge scolaire	5
A.1.4 : Favoriser le développement social des enfants d'âge scolaire	6
A.1.5 : Favoriser l'acceptation de la diversité chez les enfants d'âge scolaire	8
A.1.6 : Favoriser le développement affectif des enfants d'âge scolaire	9
A.1.7 : Favoriser le développement créatif des enfants d'âge scolaire	11
A.1.8 : Favoriser le développement physique des enfants d'âge scolaire	12
A.1.9 : Favoriser le développement de la responsabilité sociale et civique chez les enfants d'âge scolaire	14
A.1.10 : Prévenir l'intimidation exercée par les enfants d'âge scolaire	16
A.1.11 : Contrer l'intimidation exercée par les enfants d'âge scolaire	18
Tâche A.2 : Élaborer, mettre en œuvre et évaluer la programmation des activités	21
A.2.6 : Élaborer une planification pour les enfants fréquentant un jardin d'enfants	22
A.2.7 : Élaborer une planification pour les enfants d'âge scolaire	24
A.2.8 : Élaborer une planification pour les groupes multiâges	26
Tâche A.3 : Favoriser le développement global de tous les enfants	29
A.3.1 : Établir des relations constructives avec les enfants d'âge scolaire	30
A.3.2 : Reconnaître et mettre à profit les occasions d'apprentissage des enfants d'âge scolaire	32
Tâche A.4 : Répondre aux besoins en matière de santé, de bien-être et de sécurité	35
A.4.11 : Promouvoir de saines habitudes de vie chez les enfants d'âge scolaire	36
A.4.13 : Superviser activement les enfants d'âge scolaire	38
Tâche A.5 : Comblers les besoins nutritionnels	41
A.5.3 : Promouvoir une saine alimentation pour les enfants d'âge scolaire	42
Tâche A.6 : Orienter le comportement des enfants	43
A.6.3 : Mettre en pratique des techniques pour orienter de façon positive le comportement des enfants d'âge scolaire	44
A.6.4 : Favoriser un langage approprié chez les enfants d'âge scolaire	46
A.6.5 : Favoriser la résolution des conflits chez les enfants d'âge scolaire	47
A.6.10 : Développer les compétences des enfants d'âge scolaire pour la résolution des problèmes	48
A.6.11 : Développer les capacités d'adaptation des enfants d'âge scolaire	50
A.6.12 : Rendre autonomes les enfants d'âge scolaire	52
SPHÈRE D'ACTIVITÉ B : ÉQUIPEMENT ET INSTALLATIONS	55
Tâche B.1 : Aménager et maintenir un environnement sécuritaire	55
B.1.5 : Adapter la programmation et l'équipement en fonction des espaces partagés	56

Tâche B.3 : Utiliser la technologie numérique	57
B.3.1 : Utiliser la technologie numérique	58
SPHÈRE D'ACTIVITÉ C : RELATIONS AVEC LES FAMILLES ET AVEC LA COLLECTIVITÉ	61
Tâche C.5 : Collaborer avec les écoles	61
C.5.1 : Former avec les écoles des partenariats basés sur la collaboration	62
C.5.2 : Communiquer avec les écoles	64
REMERCIEMENTS	65

INTRODUCTION

Pourquoi avoir élaboré des profils professionnels pour la garde des poupons et les services de garde scolaires?

Deux compléments ont été préparés pour accompagner les *Normes professionnelles des éducatrices et éducateurs à l'enfance* : le *Profil pour la garde des poupons* et le *Profil pour les services de garde scolaires*. Bien que les connaissances de base nécessaires aux éducatrices à l'enfance demeurent les mêmes, ces compléments reconnaissent que les éducatrices ont besoin de connaissances et de compétences particulières pour travailler avec ces groupes d'âge. Ces deux compléments visent à accompagner et améliorer le document de base qui présente les normes professionnelles des éducatrices, non à remplacer ce document.

À propos du Profil pour les services de garde scolaires

Le *Profil pour les services de garde scolaires* est conçu pour les éducatrices à l'enfance qui travaillent principalement avec des enfants d'âge scolaire (p. ex., de 4 à 12 ans), dans leur province ou territoire de résidence. Le profil présente exclusivement :

- certaines sous-tâches des normes professionnelles des éducatrices, qui ont été améliorées grâce à la description d'autres connaissances, compétences et habiletés requises pour les services de garde scolaires;
- de nouvelles sous-tâches propres aux services de garde scolaires, qui n'étaient pas abordées dans les normes professionnelles des éducatrices, publiées en 2010. Encore une fois, soulignons que les profils accompagnent et améliorent les normes professionnelles des éducatrices, et ne les remplacent pas. Ce qui signifie que les normes publiées en 2010 décrivent toujours les connaissances, compétences et habiletés nécessaires aux éducatrices qui travaillent avec des enfants d'âge scolaire.

Les éducatrices œuvrant dans les services de garde scolaires collaborent étroitement avec les familles et avec l'école afin de créer un continuum d'apprentissage et de développement, qui favorise l'engagement et l'autonomie des enfants. Les éducatrices aident les enfants à se développer alors qu'ils exercent

un plus grand contrôle en ce qui a trait à leurs activités et à leurs décisions, qu'ils explorent les relations avec leurs pairs, et qu'ils apprennent à résoudre leurs propres problèmes et conflits. Par leur exemple, les éducatrices encouragent des relations sociales appropriées ainsi qu'un langage et un comportement adéquats, et elles peuvent détecter et contrer l'intimidation. Étant donné que les enfants utilisent la technologie à un âge de plus en plus jeune, les éducatrices qui travaillent avec des enfants d'âge scolaire doivent se garder au courant de la technologie afin d'aider les enfants à utiliser cette technologie de façon sécuritaire en vue de soutenir leur intérêt et leur éducation. Pour toutes ces raisons, les éducatrices en milieu scolaire ont besoin de connaissances, de compétences et d'habiletés particulières afin de s'adapter au travail avec ces enfants.

Les sous-tâches du profil contiennent également une évaluation relative à l'information contextuelle. Cette évaluation décrit le degré d'importance et la fréquence des tâches, ainsi que le temps nécessaire pour qu'une nouvelle éducatrice travaillant dans les services de garde scolaires soit capable de s'exécuter avec compétence. Les enseignants utilisent cette information pour la conception des programmes de formation. Les évaluations ont été faites et validées par des éducatrices travaillant dans des services de garde scolaires. Voici les échelles d'évaluation utilisées :

Degré d'importance :

Important : faible risque pour l'organisation si la tâche n'est pas exécutée correctement (p. ex., risque minime pour le bien-être des enfants, légère perturbation des activités du service de garde).

Très important : risque modéré pour l'organisation si la tâche n'est pas exécutée correctement (p. ex., un certain risque pour le bien-être des enfants, ce qui pourrait entraîner des amendes).

Extrêmement important : risque élevé pour l'organisation si la tâche n'est pas exécutée correctement (p. ex., risque pour le bien-être des enfants, les parents pourraient retirer leurs enfants du service de garde).

Crucial : risque grave pour l'organisation si la tâche n'est pas exécutée correctement (p. ex., la vie des enfants est menacée, on pourrait révoquer le permis du service de garde, l'organisation serait tenue responsable, la gestionnaire pourrait perdre son emploi).

Fréquence :

Constamment : souvent, plusieurs fois par jour.

Régulièrement : selon ce qui est planifié de façon formelle ou informelle, une fois par jour, une fois par semaine.

Occasionnellement : plusieurs fois par semaine.

Au besoin : lorsque requis.

Rarement : peu souvent, une fois tous les deux mois, une fois l'an.

Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence :

nombre de mois ou d'années

À propos du tableau des tâches

On peut voir d'un coup d'œil, dans le tableau des tâches, les sous-tâches qui ont été améliorées ou qui ont été ajoutées aux normes professionnelles des éducatrices. Sous chaque sous-tâche se trouve une case; certaines cases contiennent l'abréviation « SGS » (services de garde scolaires) ou « GP » (garde des poupons). Lorsque l'abréviation « SGS » ou « GP » paraît sous une sous-tâche, cela signifie que cette sous-tâche a été améliorée et qu'elle est incluse dans le *Profil pour les services de garde scolaires* ou le *Profil pour la garde des poupons*. Une sous-tâche peut avoir été améliorée pour les deux groupes d'âge, et en ce cas la case sous cette sous-tâche portera à la fois les abréviations « SGS » et « GP ». L'indication « SGS seulement » ou « GP seulement » indique une nouvelle sous-tâche qui s'applique seulement aux éducatrices qui travaillent avec ce groupe d'âge.

Chaque profil contient uniquement les sous-tâches qui ont été améliorées et pour lesquelles on a, au besoin, changé les énoncés de contexte. Les sous-tâches marquées « GP » ou « SGS » présentent le contenu des normes professionnelles des éducatrices, mais modifié pour intégrer les connaissances, compétences et habiletés spécifiques au travail avec les poupons ou dans les services de garde scolaires.

Au sujet du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE)

Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) a mené ses activités de 2003 à 2013. Seul organisme pancanadien consacré à faire progresser les enjeux RH du secteur des SÉGE au Canada, le CSRHSGE a réuni ses partenaires provinciaux et d'autres représentants du secteur afin d'aider à constituer une main-d'œuvre sûre d'elle-même, bien informée, compétente et respectée, reconnue pour sa contribution à l'éducation et à la garde des enfants. Le CSRHSGE poursuivait plusieurs objectifs :

- Acquérir et partager des connaissances afin de faire progresser les enjeux RH et les enjeux liés au marché du travail
- Créer des outils pour promouvoir de bonnes pratiques de gestion RH
- Favoriser le développement d'une main-d'œuvre qualifiée
- Assurer le leadership et la coordination en ce qui a trait aux enjeux RH
- Mobiliser les intervenants du secteur en vue d'adopter une approche exhaustive, coordonnée et adaptée

Bien que le CSRHSGE ait été dissous en 2013 en raison des changements apportés au Programme des conseils sectoriels de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (notamment l'élimination du financement de l'infrastructure de tous les conseils sectoriels), l'organisme a beaucoup fait pour le secteur au cours de ses dix ans d'existence. Le CSRHSGE a mis en place des processus de collaboration, mené des recherches majeures et créé des outils tels que les *Normes professionnelles des éducatrices et éducateurs à l'enfance*, les *Normes professionnelles des gestionnaires de services de garde à l'enfance*, et les *Profils pour les services de garde scolaires et la garde des poupons* — le CSRHSGE laisse un impressionnant legs de ressources qui pourront être utilisées pendant des années à venir. Visitez www.ccscc-csssge.ca pour accéder aux nombreux outils et ressources qui ont été créés au fil des années.

Tâche A.1

Favoriser le développement des enfants et orienter leur comportement

Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance permettent à tous les enfants de vivre quotidiennement des expériences qui soutiennent et favorisent leur développement sur les plans physique, langagier, affectif, cognitif, social et créatif, ainsi que leur comportement. Pour ce faire, elles utilisent les outils d'observation pertinents, tout en respectant les principes d'inclusion, ainsi que la diversité.

Les sous-tâches suivantes de la tâche A.1 ont été améliorées et sont détaillées aux pages 4 à 19 :

- A.1.2 : Favoriser le développement cognitif des enfants d'âge scolaire
- A.1.3 : Favoriser le développement langagier des enfants d'âge scolaire
- A.1.4 : Favoriser le développement social des enfants d'âge scolaire
- A.1.5 : Favoriser l'acceptation de la diversité chez les enfants d'âge scolaire
- A.1.6 : Favoriser le développement affectif des enfants d'âge scolaire
- A.1.7 : Favoriser le développement créatif des enfants d'âge scolaire
- A.1.8 : Favoriser le développement physique des enfants d'âge scolaire
- A.1.9 : Favoriser le développement de la responsabilité sociale et civique chez les enfants d'âge scolaire
- A.1.10 : Prévenir l'intimidation exercée par les enfants d'âge scolaire
- A.1.11 : Contrer l'intimidation exercée par les enfants d'âge scolaire

Sous-tâche A.1.2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le développement cognitif propre à chaque âge; 2) les différents types d'intelligence (p. ex., émotionnelle, sociale, verbale et physique); 3) les styles d'apprentissage (p. ex., kinesthésique, spatial, linguistique, musical, naturaliste, logique); 4) les normes du programme ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement cognitif; 5) les façons de communiquer efficacement pour obtenir des renseignements au sujet de l'enfant; 6) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, associations professionnelles, spécialistes du développement, parents, stagiaires); 7) le matériel pertinent. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) évaluer et interpréter le stade de développement des enfants; b) observer le jeu et les interactions des enfants; c) interpréter les observations; d) cerner les stratégies qui favorisent le développement cognitif, en tenant compte de l'âge et du niveau de développement (p. ex., pour les enfants de 5 à 8 ans, activités comportant plusieurs étapes ou instructions; pour les enfants de 9 à 12 ans, conversations de plus haut niveau, comme des comptes rendus d'activités et des discussions ouvertes); e) recueillir des renseignements au sujet du développement cognitif de l'enfant auprès des membres de l'équipe, de la famille de l'enfant, du personnel enseignant et d'autres personnes concernées; f) mettre en œuvre les stratégies établies dans les plans d'éducation individualisés pour les enfants ayant des besoins cognitifs spéciaux (p. ex., suivre le processus approprié pour aider un enfant autistique à comprendre les règles); g) favoriser le développement cognitif en encourageant l'enfant à participer à la planification et à l'animation d'activités, à l'établissement des règles, à la prise de décisions et à la résolution de conflits.
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>très important</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>3 à 12 mois</i> 	

Sous-tâche A.1.3

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le développement langagier des apprenants d'une langue seconde; 2) les étapes et les théories concernant le développement langagier des enfants, selon le stade de développement et l'âge (p. ex., Piaget, Vygotsky); 3) les pratiques visant à favoriser et à soutenir le développement langagier; 4) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, associations professionnelles, spécialistes du développement, parents, stagiaires); 5) le matériel pertinent (p. ex., jeux éducatifs, livres de chansons); 6) les styles d'apprentissage (p. ex., kinesthésique, spatial, linguistique, musical, naturaliste, logique); 7) les différents types d'intelligence (p. ex., émotionnelle, sociale, verbale et physique); 8) les normes du programme ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement langagier; 9) les théories et approches relatives à la diversité culturelle. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) observer et interpréter le développement langagier des enfants pendant le jeu et les interactions; b) communiquer avec les enfants (p. ex., techniques non verbales, langues parlées à la maison, discussions de groupe); c) déterminer quelles langues sont parlées à la maison; d) déterminer les aptitudes langagières selon l'âge et le stade de développement des enfants; e) déceler les facteurs qui ont des répercussions sur les aptitudes langagières (p. ex., environnementaux, intellectuels, culturels, physiologiques); f) cerner les croyances et pratiques qui ont une influence sur l'utilisation et le développement du langage; g) mettre en œuvre des stratégies visant à favoriser l'utilisation et le développement du langage, en collaboration avec des spécialistes et avec les parents (p. ex., travail en équipe, comptes rendus, résolution de problèmes, raconter des blagues, discussions ouvertes, jeux de mots, improvisation théâtrale); h) mettre en œuvre des stratégies pour les enfants qui ont des problèmes de langage, en suivant les conseils des enseignants, des spécialistes et des parents (p. ex., reformulation, exemples à imiter, rimes, recours à des éléments visuels).

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *1 à 12 mois; ou plus s'il y a des enfants qui apprennent une langue seconde*

Sous-tâche A.1.4

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement social de l'enfant (p. ex., Piaget, Vygotsky, Goleman); 2) les styles d'apprentissage (p. ex., kinesthésique, spatial, linguistique, musical, naturaliste, logique); 3) les différents types d'intelligence (p. ex., émotionnelle, sociale, verbale et physique); 4) les approches culturelles pour la socialisation; 5) les théories sur les dynamiques de groupe (p. ex., rôles sociaux); 6) les normes du programme ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement social; 7) les comportements sociaux typiques liés aux troubles du développement (p. ex., autisme, hyperactivité, trouble du spectre de l'autisme); 8) la famille des enfants et les réseaux de soutien élargis, le cas échéant; 9) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, associations professionnelles, spécialistes du développement, parents, stagiaires); 10) le matériel pertinent (p. ex., règlements et instructions pour les jeux et les activités); 11) les différentes manifestations de l'agressivité chez les enfants (p. ex., physique, verbale et indirecte) en lien avec les étapes de leur développement; 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) donner l'exemple en ce qui a trait aux interactions sociales appropriées; b) observer : <ul style="list-style-type: none"> • les interactions des enfants avec leurs pairs, avec les membres de leur famille et avec d'autres adultes, individuellement et en groupe; • les enfants à leur arrivée et à leur départ; • le stade de développement social des enfants; • les interactions des enfants avec leur environnement; • les aptitudes des enfants pour la communication et leur langage corporel; • la capacité des enfants à s'intégrer à un groupe de pairs; • comment les enfants gèrent le stress, les conflits et leurs émotions; • comment les enfants gèrent les transitions entre les différentes activités au programme; • les comportements agressifs en vue d'identifier les catalyseurs, les agresseurs et les victimes; c) communiquer ou interagir avec les enfants, au besoin (p. ex., leur demander comment ça s'est passé à l'école ce jour-là); d) cerner les facteurs qui peuvent avoir des effets sur le comportement social de chaque enfant (p. ex., humeur et condition physique, nutrition, transition, problèmes de rendement scolaire, début de la puberté, railleries des pairs, diversité culturelle, environnement);

<p>12) les stratégies pour réduire les comportements agressifs des enfants et pour les aider à l'autodiscipline (autorégulation);</p> <p>13) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant.</p>	<p>e) créer un milieu harmonieux pour favoriser le développement social des enfants, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exposer clairement les attentes; • disposer l'environnement selon les intérêts; • atteindre un équilibre entre le temps consacré au groupe et le temps consacré aux enfants individuellement; • offrir au groupe une supervision attentive; • faire participer le groupe à des activités intéressantes et stimulantes; • permettre des choix d'activités; <p>f) fournir des occasions de résoudre des problèmes, de travailler en équipe et de participer à la gestion;</p> <p>g) aider les enfants à s'intégrer à un groupe, p. ex. pour participer à un jeu ou à un projet;</p> <p>h) encourager et soutenir les enfants dans leurs interactions avec leurs pairs (p. ex., résolution de conflits, coopération avec les autres);</p> <p>i) aider l'enfant à prendre conscience des besoins des autres;</p> <p>j) encourager et soutenir les liens d'amitié entre les enfants;</p> <p>k) faire la distinction entre les jeux rudes et les comportements agressifs;</p> <p>l) faciliter les relations des enfants avec la communauté (p. ex., programmes de sensibilisation, bénévolat, visites dans la communauté, conférenciers invités).</p>
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>extrêmement important</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>1 à 12 mois</i> 	

Sous-tâche A.1.5

FAVORISER L'ACCEPTATION DE LA DIVERSITÉ CHEZ LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les différentes réalités socioéconomiques et culturelles des enfants; 2) le processus d'adaptation des immigrants; 3) les notions de discrimination, préjugés, homophobie, racisme, etc.; 4) l'impact de la famille (p. ex., style d'éducation, composition et dynamique familiales) et des expériences vécues dans la communauté sur l'acceptation de la diversité par les enfants; 5) l'impact des médias et de l'Internet sur l'acceptation de la diversité par les enfants; 6) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) donner l'exemple d'une attitude positive envers la diversité (p. ex., familiale, culturelle, besoins spéciaux); b) fournir un environnement qui reflète la composition du groupe (p. ex., décorations, nourriture, disposition de la salle, aspect esthétique); c) offrir un environnement où les enfants se sentent suffisamment à l'aise et en sécurité pour dévoiler leurs difficultés personnelles (p. ex., orientation sexuelle, santé mentale, discrimination raciale); d) intégrer à la programmation et à l'environnement du matériel et des activités qui reflètent la diversité; e) vérifier et valider les perceptions (p. ex., pourquoi un enfant ne regarde pas un adulte dans les yeux); f) promouvoir une attitude positive envers la diversité (p. ex., silhouettes et tailles corporelles, capacités différentes, ethnicité); g) adapter le style de communication à chaque enfant (p. ex., utiliser un vocabulaire et un langage corporel que l'enfant peut comprendre); h) remettre en question les stéréotypes que véhiculent les enfants, d'autres adultes et les médias au sujet des différences (race, religion, ethnicité, orientation sexuelle, statut socio-économique, compétences, apparence physique); i) favoriser la discussion pour aider les enfants à développer leur sens critique.
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>extrêmement important</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>1 à 12 mois</i> 	

Sous-tâche A.1.6

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AFFECTIF DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, Vygotsky, Goleman); 2) les différents caractères des enfants (p. ex., facile, difficile, lent à s'ouvrir); 3) les théories relatives à l'attachement (p. ex., Brolly, Bowlby); 4) les théories sur le développement de la capacité d'autodiscipline ou d'autorégulation (p. ex., Bandura); 5) les styles d'apprentissage (p. ex., kinesthésique, spatial, linguistique, musical, naturaliste, logique); 6) les différents types d'intelligence (p. ex., émotionnelle, sociale, verbale et physique); 7) les normes du programme ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement affectif; 8) les processus et théories en matière de planification; 9) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, associations professionnelles, spécialistes du développement, parents, stagiaires); 10) le matériel pertinent; 11) les stratégies pour aider au développement d'une bonne estime de soi et d'une bonne connaissance de soi-même; 12) les effets du changement, du stress et des transitions sur le comportement et le développement affectif. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) observer : <ul style="list-style-type: none"> • les interactions des enfants à leur arrivée et à leur départ; • les interactions des enfants avec les membres de leur famille; • les interactions des enfants avec d'autres enfants et avec les adultes; b) évaluer et interpréter le développement affectif des enfants, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • comment les enfants se comportent avec les autres; • l'estime de soi et l'autonomie des enfants, leur identité et la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes; • les besoins accrus des enfants durant des périodes spécifiques (p. ex., séparation ou divorce des parents, décès, changement d'école, changement de foyer d'accueil, changements hormonaux); • le degré où les enfants acceptent ou refusent les changements qui se produisent dans leur corps au moment de la puberté; • les stratégies des enfants pour résoudre les problèmes; • comment les enfants gèrent les conflits et le stress; • l'effet des périodes de transition sur les enfants; • comment les enfants interagissent dans leur environnement;

	<ul style="list-style-type: none"> • si les enfants font preuve envers les autres d'une empathie appropriée à leur stade de développement; • la capacité d'autodiscipline (ou d'autorégulation) des enfants; • la capacité des enfants à communiquer leurs émotions; <p>c) aider les enfants à prendre conscience de leurs émotions et de celles des autres;</p> <p>d) encourager les enfants à exprimer adéquatement leurs sentiments et à les identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • guider les enfants afin qu'ils expriment leurs sentiments et qu'ils s'affirment selon des façons socialement acceptables et positives; <p>e) valoriser et renforcer les comportements appropriés (p. ex., orienter le comportement de façon positive);</p> <p>f) mettre en œuvre des stratégies pour aider au développement d'une bonne estime de soi et d'une bonne connaissance de soi-même (p. ex., écoute active, rétroaction spécifique et positive, accent placé sur les forces);</p> <p>g) favoriser la participation des enfants à la résolution des conflits;</p> <p>h) encourager l'utilisation de stratégies positives d'autodiscipline (p. ex., techniques pour se calmer ou pour se retirer d'une situation).</p>
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>très important</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>1 à 10 mois</i> 	

Sous-tâche A.1.7

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CRÉATIF DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'importance de l'expression créatrice pour le développement personnel; 2) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, parents, stagiaires, communauté); 3) le matériel pertinent (p. ex., banque d'activités); 4) les principes de l'apprentissage actif (p. ex., les expériences clés); 5) les styles d'apprentissage (p. ex., kinesthésique, spatial, linguistique, musical, naturaliste, logique); 6) les différents types d'intelligence (p. ex., émotionnelle, sociale, verbale et physique); 7) diverses stratégies d'enseignement; 8) les normes du programme ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement créatif; 9) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) donner l'exemple de la créativité, de la spontanéité et de la souplesse (p. ex., reconnaître et mettre à profit les occasions d'apprentissage); b) respecter la créativité des enfants; c) faire participer les enfants à la planification et à la mise en œuvre des activités animées par l'éducatrice et par les enfants; d) encourager la participation des enfants à toutes les phases des activités (p. ex., recherche d'idées, de techniques et de matériel; planification; rangement), afin de stimuler leur créativité; e) aménager les lieux et choisir les activités pour favoriser l'apprentissage créatif; f) offrir des activités ouvertes avec une variété de matériel stimulant; g) aider l'enfant à développer ses compétences en résolution de problèmes; h) aménager les lieux de façon à favoriser le développement créatif; i) offrir des activités variées (p. ex., physiques, manuelles, musicales, logiques) qui permettent aux enfants de laisser libre cours à leur créativité : <ul style="list-style-type: none"> • intégrer des activités d'expression personnelle qui reflètent les diverses traditions culturelles; j) encourager les enfants à exprimer leurs idées (p. ex., rédaction d'un journal, projets artistiques, discussions en groupe, musique, technologie, danse, théâtre).
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>très important</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>1 à 10 mois</i> 	

Sous-tâche A.1.8

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, Vygotsky); 2) les styles d'apprentissage (p. ex., kinesthésique, spatial, linguistique, musical, naturaliste, logique); 3) les différents types d'intelligence (p. ex., émotionnelle, sociale, verbale et physique); 4) tous les enfants et les circonstances concernant chacun d'eux, le cas échéant; 5) les changements physiques, affectifs et sociaux qui se produisent avant et durant la puberté; 6) les normes du programme ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement physique; 7) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, associations professionnelles, spécialistes du développement, parents, stagiaires, communauté); 8) le matériel pertinent (p. ex., équipement, documentation); 9) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) observer et interpréter : <ul style="list-style-type: none"> • les habiletés des enfants sur le plan de la motricité globale; • les habiletés des enfants sur le plan de la motricité fine; • comment les enfants interagissent avec leurs pairs; • le stade de développement sexuel des enfants (prépubescence, pubescence) et leur comportement concernant la sexualité; b) détecter si les enfants ont des difficultés ou des handicaps sur le plan physique; c) se renseigner sur les circonstances propres à chaque enfant, qui peuvent avoir un effet sur son développement physique (p. ex., naissance prématurée, syndrome d'alcoolisme fœtal [SAF], obésité, situation socioéconomique de sa famille); d) mettre en œuvre des stratégies : <ul style="list-style-type: none"> • fixer des objectifs; • réviser; • évaluer et réfléchir; e) promouvoir une attitude saine au sujet de la sexualité : <ul style="list-style-type: none"> • répondre aux questions franchement et en faisant preuve de sensibilité; • tenir compte de l'âge et du niveau de développement de l'enfant et du groupe;

- respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;
- collaborer avec les parents, le cas échéant, en ce qui a trait aux discussions concernant la sexualité (p. ex., discuter des politiques et des motifs qui les sous-tendent).

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *3 à 10 mois*

Sous-tâche A.1.9

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET CIVIQUE CHEZ LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE**

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant; 2) tous les enfants et les circonstances concernant chacun d'eux, le cas échéant; 3) l'importance de la responsabilité sociale et civique pour la communauté, l'école et l'individu; 4) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, organisations communautaires, ministères gouvernementaux, Internet); 5) les enjeux de l'heure (p. ex., environnement, inégalités, discrimination); 6) les programmes de l'organisation en ce qui a trait à l'environnement et à la durabilité; 7) les systèmes et structures politiques (compréhension générale — p. ex., de la démocratie, du communisme, du socialisme); 8) l'éthique relative aux services de garde. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) discuter des responsabilités individuelles en tant que membres d'une communauté; b) encourager les enfants à faire preuve de responsabilité sociale et civique: <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les enfants à leur capacité de faire des choix; • discuter des répercussions des choix sur leur groupe, l'école, la communauté et le monde (p. ex., manger des aliments qui sont bons pour leur corps et pour l'environnement, éviter les déchets d'emballage, réduire les déchets grâce au recyclage et au compostage); c) animer des discussions sur l'équité, l'égalité, la justice sociale et la négociation; d) intégrer les concepts de responsabilité sociale et civique aux programmes et aux activités de chaque jour; e) animer des discussions sur l'actualité et sur les observations des enfants au sujet de leur communauté; f) nouer des liens avec la communauté afin de relier la programmation aux événements touchant la responsabilité sociale, et encourager la participation des enfants (p. ex., corvée locale de ramassage des déchets à la faveur d'un après-midi, journée « plantez un arbre », jardin communautaire ou jardin au service de garde, collectes de vêtements et d'aliments, Jour de la Terre, aide aux aînés); g) aider les enfants à prendre conscience de leurs réactions à l'égard des événements qui se déroulent dans la communauté et dans le monde (p. ex., aide en cas de catastrophe);

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> h) encourager la conscientisation des enjeux liés à la justice sociale (p. ex., la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant), afin de soutenir le développement moral des enfants; i) sensibiliser à l'environnement (p. ex., participer au recyclage, au compostage, à la préservation de l'eau). |
|--|---|

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *important ou très important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *1 à 10 mois*

Sous-tâche A.1.10

PRÉVENIR L'INTIMIDATION EXERCÉE PAR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) tous les enfants et les circonstances concernant chacun d'eux, le cas échéant; 2) les techniques pour favoriser la prise de conscience de ses propres rôles sociaux (p. ex., tenue d'un journal de réflexion, observation et rétroaction par les pairs, enregistrements audio ou vidéo); 3) le ou les rôles sociaux de chaque enfant dans le groupe (p. ex., meneurs, suiveurs, observateurs, victimes); 4) l'impact des expériences vécues dans la famille et dans la communauté sur la façon dont les enfants réagissent aux adultes et à leurs pairs sur le plan social; 5) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, associations professionnelles, spécialistes du développement, parents, stagiaires); 6) le matériel pertinent (p. ex., jeux de rôle); 7) les différentes manifestations de l'agressivité chez les enfants (physique, verbale et indirecte) en lien avec les étapes de leur développement; 8) la définition de l'intimidation (c.-à-d. ce qu'est l'intimidation); 9) les types d'intimidation (p. ex., physique, sociale, verbale, sexuelle, cyber, subtile); 10) les façons de réagir avec les intimidateurs, les victimes d'intimidation et les témoins; 11) la détection de l'intimidation, et les stratégies de prévention et de gestion de l'intimidation; 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) faire en sorte que toutes les parties aient une même compréhension de ce qu'est l'intimidation (p. ex., collègues, membres de l'équipe de l'école, parents, enfants); b) collaborer avec le personnel enseignant, les membres de l'équipe de l'école et d'autres professionnels pour élaborer des stratégies visant à prévenir et à contrer l'intimidation; c) donner l'exemple en ce qui a trait aux interactions sociales appropriées (p. ex., respecter les droits des autres, utiliser des stratégies de résolution de problèmes et de conflits); d) observer les interactions des enfants avec leurs pairs pour détecter l'intimidation (p. ex., physique, sociale, verbale, sexuelle, cyber) : <ul style="list-style-type: none"> • savoir que l'intimidation peut être subtile et n'est pas toujours remarquée; e) reconnaître les effets qu'a sur le comportement l'intimidation dont personne n'est témoin (p. ex., enfant tranquille ou renfermé, qui se montre agressif ou qui est blessé); f) identifier des stratégies pour prévenir l'intimidation (p. ex., éduquer les enfants dans leur rôle de témoins, promouvoir une action positive, encourager la résilience et les capacités d'adaptation); g) créer un environnement sécuritaire où les enfants peuvent discuter des questions liées à l'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> • encourager les enfants à dénoncer l'intimidation; • indiquer aux enfants où ils peuvent trouver de l'aide (p. ex., auprès des enseignants, des parents, de leurs pairs, d'un service d'assistance téléphonique pour les jeunes);

<p>12) les causes de l'intimidation (p. ex., piètre estime de soi, l'enfant intimidateur est à son tour victime d'intimidation, problèmes sociaux, dynamique familiale, style d'éducation parentale);</p> <p>13) les procédures pour résoudre les conflits impliquant des enfants d'âge scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • faciliter des échanges constants au sujet de l'intimidation (p. ex., discuter des actions et réactions appropriées); <p>h) promouvoir l'estime de soi, l'empathie, la réflexion critique, le respect et la diversité afin de créer des relations saines.</p>
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>crucial</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>9 à 12 mois</i> 	

Sous-tâche A.1.11

CONTRENER L'INTIMIDATION EXERCÉE PAR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) tous les enfants et les circonstances concernant chacun d'eux, le cas échéant; 2) les techniques pour favoriser la prise de conscience de ses propres rôles sociaux (p. ex., tenue d'un journal de réflexion, observation et rétroaction par les pairs, enregistrements audio ou vidéo); 3) le ou les rôles sociaux de chaque enfant dans le groupe (p. ex., meneurs, suiveurs, observateurs, victimes); 4) l'impact des expériences vécues dans la famille et dans la communauté sur la façon dont les enfants réagissent aux adultes et à leurs pairs sur le plan social; 5) les personnes-ressources du milieu et de la communauté (p. ex., collègues, concierge, personnel enseignant et autres membres de l'équipe de l'école, associations professionnelles, spécialistes du développement, parents, stagiaires); 6) le matériel pertinent; 7) les différentes manifestations de l'agressivité chez les enfants (physique, verbale et indirecte) en lien avec les étapes de leur développement; 8) la définition de l'intimidation (c.-à-d. ce qu'est l'intimidation); 9) les types d'intimidation (p. ex., physique, sociale, verbale, sexuelle, cyber, subtile); 10) les façons de réagir avec les intimidateurs, les victimes d'intimidation et les témoins; 11) la détection de l'intimidation et les stratégies de gestion de l'intimidation; 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) faire en sorte que toutes les parties aient une même compréhension de ce qu'est l'intimidation (p. ex., collègues, membres de l'équipe de l'école, parents, enfants); b) interagir de façon efficace avec les intimidateurs : <ul style="list-style-type: none"> • bâtir la confiance; • s'attaquer à un comportement, non à une personne; • ne pas accoler d'étiquettes; • encourager un comportement plus approprié; c) essayer de découvrir la cause de l'intimidation; d) remédier au problème (p. ex., faire des interventions auprès de l'intimidateur ou des intimidateurs, de l'enfant intimidé et des familles); e) faire des efforts pour éliminer les interactions négatives ou non sécuritaires entre pairs (p. ex., harcèlement); f) intervenir si les enfants insultent, menacent ou excluent les autres, ou rejettent sur une personne toutes les fautes sans que cela soit justifié; g) communiquer efficacement avec les parents au sujet de l'intimidation, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • reconnaissance; • prévention; • stratégies de gestion.

- 12) les causes les plus fréquentes d'intimidation (p. ex., piètre estime de soi, l'enfant intimidateur est à son tour victime d'intimidation, problèmes sociaux, dynamique familiale, style d'éducation parentale);
- 13) les procédures pour résoudre les conflits impliquant des enfants d'âge scolaire.

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *crucial*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *9 à 12 mois*

Tâche A.2**Élaborer, mettre en œuvre et évaluer la programmation des activités****Énoncé de contexte :**

En partenariat avec leur organisation et avec les familles, les éducatrices à l'enfance font des recherches pour élaborer et mettre en œuvre un programme éducatif qui répond aux besoins développementaux des enfants confiés à leur milieu de garde, selon les catégories d'âges et les stades de développement des enfants avec lesquels elles travaillent. Elles utilisent une variété de méthodes et de techniques d'observation pour noter les progrès réalisés par chacun des enfants dans les différents domaines du développement de l'enfant.

Les sous-tâches suivantes de la tâche A.2 ont été améliorées et sont détaillées aux pages 22 à 27 :

A.2.6 : Élaborer une planification pour les enfants fréquentant un jardin d'enfants

A.2.7 : Élaborer une planification pour les enfants d'âge scolaire

A.2.8 : Élaborer une planification pour les groupes multiâges

Sous-tâche A.2.6

ÉLABORER UNE PLANIFICATION POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT UN JARDIN D'ENFANTS

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, néo-Piaget, développement culturel et social, théorie sur les systèmes écologiques); 2) les styles d'élaboration des programmes éducatifs (p. ex., projet éducatif interactif, Montessori, cadres d'apprentissage provinciaux ou territoriaux); 3) les enfants du groupe et leur famille, le cas échéant; 4) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis; 5) la plateforme éducative de l'organisation, ses valeurs, sa philosophie, ses objectifs, ses politiques et procédures; 6) le projet éducatif, la mission, les valeurs, les objectifs, et les politiques et procédures de l'école, de la commission scolaire, et des autorités provinciales et territoriales (p. ex., ministère de l'Éducation, ministère de la Santé), le cas échéant; 7) les principes de l'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant; 8) les effets de la journée scolaire sur les enfants (p. ex., besoin de jeux individuels et actifs); 9) l'importance de documenter la planification des activités (p. ex., pour exposer pourquoi les activités planifiées sont importantes et bénéfiques); 10) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) faire participer les enfants à la planification; b) élaborer une planification en fonction : <ul style="list-style-type: none"> • des observations; • des besoins des enfants sur le plan développemental; • des différences entre les enfants (p. ex., tempérament, personnalité, besoins spéciaux); • du besoin qu'ont les enfants de changer de rythme après la journée d'école; • des intérêts et des objectifs de chaque enfant; • des ressources de la communauté; • de la durée et du type de service de garde (p. ex., avant et après l'école, temps plein, journées pédagogiques); • de la consultation avec l'école (p. ex., personnel enseignant, techniciens en loisirs, conseil scolaire) pour harmoniser la programmation des activités, les sorties, les projets et les activités spéciales, le cas échéant; c) mettre en œuvre une planification exempte de racisme, de sexisme et d'homophobie; d) intégrer à la planification des éléments qui favorisent le développement de la responsabilité sociale et civique; e) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants, et à stimuler leur curiosité; f) aménager pour les activités un environnement physique sécuritaire;

- g) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins des enfants;
- h) utiliser la technologie avec les enfants pour renforcer l'apprentissage, si c'est possible;
- i) suivre le continuum du développement de l'enfant pour l'aider à parfaire ses compétences et ses habiletés;
- j) offrir une variété d'activités et apporter les ajustements nécessaires :
 - adapter rapidement les activités en réponse aux intérêts, besoins et habiletés des enfants;
 - accorder du temps pour le jeu spontané;
- k) créer des liens affectifs avec chaque enfant en fonction de ses besoins sur les plans social et affectif;
- l) prendre en considération les suggestions des parents, des comités consultatifs de parents et des conseils scolaires, et obtenir une approbation, si nécessaire;
- m) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre (p. ex., expliquer aux parents les raisons qui sous-tendent les politiques);
- n) organiser des sorties en fonction de la philosophie du service de garde;
- o) communiquer et collaborer avec d'autres partenaires (p. ex., école, autres professionnels, parents);
- p) documenter et partager la planification, ou rendre l'apprentissage visible grâce à divers moyens (p. ex., feuilles de planification, calendrier mensuel, sondage au sujet des intérêts des enfants, histoires d'apprentissage);
- q) offrir aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs dans un endroit calme, sous supervision adéquate, le cas échéant.

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *crucial*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *6 à 9 mois*

Sous-tâche A.2.7

ÉLABORER UNE PLANIFICATION POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, néo-Piaget, développement culturel et social, théorie sur les systèmes écologiques); 2) les styles d'élaboration des programmes éducatifs (p. ex., projet éducatif interactif, Montessori, cadres d'apprentissage provinciaux ou territoriaux); 3) les enfants du groupe et leur famille, le cas échéant; 4) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis; 5) la plateforme éducative de l'organisation, ses valeurs, sa philosophie, ses objectifs, ses politiques et procédures; 6) le projet éducatif, la mission, les valeurs, les objectifs, et les politiques et procédures de l'école, de la commission scolaire, et des autorités provinciales et territoriales (p. ex., ministère de l'Éducation, ministère de la Santé), le cas échéant; 7) les principes de l'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant; 8) les effets de la journée scolaire sur les enfants (p. ex., besoin de jeux individuels et actifs); 9) l'importance de documenter la planification des activités (p. ex., pour exposer pourquoi les activités planifiées sont importantes et bénéfiques); 10) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) faire participer les enfants à la planification; b) élaborer une planification en fonction : <ul style="list-style-type: none"> • des observations; • des besoins des enfants sur le plan développemental; • des différences entre les enfants (p. ex., tempérament, personnalité, besoins spéciaux); • du besoin qu'ont les enfants de changer de rythme après la journée d'école; • des intérêts et des objectifs de chaque enfant; • des ressources de la communauté; • de la durée et du type de service de garde (p. ex., avant et après l'école, temps plein, journées pédagogiques); • de la consultation avec l'école (p. ex., personnel enseignant, techniciens en loisirs, conseil scolaire) pour harmoniser la programmation des activités, les sorties, les projets et les activités spéciales, le cas échéant; c) mettre en œuvre une planification exempte de racisme, de sexisme et d'homophobie; d) intégrer à la planification des éléments qui favorisent le développement de la responsabilité sociale et civique; e) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants, et à stimuler leur curiosité; f) aménager pour les activités un environnement physique sécuritaire;

- g) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins des enfants;
- h) utiliser la technologie avec les enfants pour renforcer l'apprentissage, si c'est possible;
- i) suivre le continuum du développement de l'enfant pour l'aider à parfaire ses compétences et ses habiletés;
- j) offrir une variété d'activités et apporter les ajustements nécessaires :
 - adapter rapidement les activités en réponse aux intérêts, besoins et habiletés des enfants;
 - accorder du temps pour le jeu spontané;
- k) créer des liens affectifs avec chaque enfant en fonction de ses besoins sur les plans social et affectif;
- l) prendre en considération les suggestions des parents, des comités consultatifs de parents et des conseils scolaires, et obtenir une approbation, si nécessaire;
- m) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre (p. ex., expliquer aux parents les raisons qui sous-tendent les politiques);
- n) organiser des sorties en fonction de la philosophie du service de garde;
- o) communiquer et collaborer avec d'autres partenaires (p. ex., école, autres professionnels, parents);
- p) documenter et partager la planification, ou rendre l'apprentissage visible grâce à divers moyens (p. ex., feuilles de planification, calendrier mensuel, sondage au sujet des intérêts des enfants);
- q) offrir aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs dans un endroit calme, sous supervision adéquate;
- r) respecter la transition des enfants vers l'adolescence (p. ex., encourager la responsabilité et le leadership, offrir des niveaux croissants d'autonomie et de participation à la gestion).

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *crucial*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *6 à 9 mois*

Sous-tâche A.2.8

ÉLABORER UNE PLANIFICATION POUR LES GROUPES MULTIÂGES

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, néo-Piaget, développement culturel et social, théorie sur les systèmes écologiques); 2) les styles d'élaboration des programmes éducatifs (p. ex., projet éducatif interactif, Montessori, cadres d'apprentissage provinciaux ou territoriaux); 3) les enfants du groupe et leur famille, le cas échéant; 4) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis; 5) la plateforme éducative de l'organisation, ses valeurs, sa philosophie, ses objectifs, ses politiques et procédures; 6) le projet éducatif, la mission, les valeurs, les objectifs, et les politiques et procédures de l'école, de la commission scolaire, et des autorités provinciales et territoriales (p. ex., ministère de l'Éducation, ministère de la Santé), le cas échéant; 7) les principes de l'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant; 8) l'importance de documenter la planification des activités (p. ex., pour exposer pourquoi les activités planifiées sont importantes et bénéfiques); 9) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant; 10) les stratégies pour que chaque enfant puisse participer aux activités en y apportant son potentiel unique. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) élaborer une planification en fonction : <ul style="list-style-type: none"> • des observations; • d'une vaste gamme de besoins des enfants sur le plan développemental; • des différences entre les enfants (p. ex., tempérament, personnalité, besoins spéciaux); • du besoin qu'ont les enfants de changer de rythme après la journée d'école; • des intérêts et des objectifs des enfants; • des ressources de la communauté; • de la durée et du type de service de garde (p. ex., avant et après l'école, temps plein, journées pédagogiques, relâche scolaire); • de la consultation avec l'école (personnel enseignant, techniciens en loisirs, conseil scolaire) pour harmoniser la programmation des activités, les sorties, les projets et les activités spéciales, s'il y a lieu; b) mettre en œuvre une planification exempte de racisme, de sexisme et d'homophobie; c) intégrer à la planification des éléments qui favorisent le développement de la responsabilité sociale et civique, le cas échéant; d) aménager les lieux de façon sécuritaire, afin de soutenir l'apprentissage et le développement de chaque enfant (p. ex., identifier les aires d'apprentissage pour des âges spécifiques, fournir des jouets appropriés au développement des enfants);

- e) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins des enfants;
- f) élaborer une planification en fonction des différents âges et stades de développement des enfants du groupe multiâge;
- g) créer des liens affectifs avec chaque enfant en fonction de ses besoins sur les plans social et affectif;
- h) maintenir les ratios pour les groupes multiâges;
- i) surveiller les interactions entre les enfants, surtout au sein des groupes d'âges différents (p. ex., pour veiller à ce que tous les enfants aient la possibilité d'être tour à tour des meneurs et des suiveurs);
- j) favoriser les échanges et la transmission des connaissances entre les enfants de différents âges (p. ex., manières, procédures, les enfants plus âgés qui agissent comme des meneurs et des superviseurs des activités des enfants plus jeunes);
- k) utiliser la technologie avec les enfants pour renforcer l'apprentissage, si c'est possible;
- l) prendre en considération les suggestions des parents, des comités consultatifs de parents et des conseils scolaires, et obtenir une approbation, si nécessaire;
- m) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre (p. ex., expliquer aux parents les raisons qui sous-tendent les politiques);
- n) documenter et partager la planification, ou rendre l'apprentissage visible grâce à divers moyens (p. ex., feuilles de planification, calendrier mensuel, sondage au sujet des intérêts des enfants);
- o) offrir aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs dans un endroit calme, sous supervision adéquate.

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *crucial*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *6 à 9 mois*

Tâche A.3

Favoriser le développement global de tous les enfants

Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance reconnaissent, favorisent et soutiennent l'apprentissage général et le développement global des enfants. Elles font en sorte d'établir des liens de confiance avec les enfants.

Les sous-tâches suivantes de la tâche A.3 ont été améliorées et sont détaillées aux pages 30 à 33 :

A.3.1 : Établir des relations constructives avec les enfants d'âge scolaire

A.3.2 : Reconnaître et mettre à profit les occasions d'apprentissage des enfants d'âge scolaire

Sous-tâche A.3.1

ÉTABLIR DES RELATIONS CONSTRUCTIVES AVEC LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, néo-Piaget, développement culturel et social, théorie sur les systèmes écologiques); 2) les théories relatives à l'attachement (p. ex., Brolly, Bowlby); 3) les relations des enfants avec leurs parents ainsi que leur contexte socioculturel, le cas échéant; 4) les façons de communiquer efficacement; 5) diverses approches. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) documenter leurs observations, selon ce qui est requis; b) faire preuve d'empathie envers les enfants; c) être disponibles pour les enfants (p. ex., jouer avec eux, s'intéresser à ce qu'ils font, passer du temps avec eux, utiliser un langage corporel ouvert, savoir ce qui se passe dans la salle); d) interagir avec les enfants sur les plans social et affectif (p. ex., s'asseoir avec de petits groupes au moment des collations, raconter aux enfants des faits qu'elles ont vécu); e) donner l'exemple de l'écoute active et pratiquer l'écoute active; f) donner l'exemple et communiquer de façon respectueuse (p. ex., langage positif, ton de voix, langage corporel, se placer au niveau de l'enfant); g) donner aux enfants des occasions de vivre des réussites; h) réagir aux signaux verbaux et non verbaux des enfants; i) encourager les enfants à faire des choix, à résoudre des problèmes et à prendre des décisions; j) offrir réconfort et soutien; k) faire preuve de constance dans ses comportements et appliquer les conséquences de façon uniforme; l) établir avec chaque enfant un lien de confiance (p. ex., pour lui enseigner le respect de lui-même; pour susciter l'attachement; et pour lui donner un sentiment de sécurité, la conscience de soi et un sentiment d'appartenance);

- | | |
|--|--|
| | <p>m) établir et maintenir des règles claires et appropriées pour les relations avec les enfants (p. ex., frontières affectives, physiques et sexuelles);</p> <p>n) permettre que les relations avec les enfants évoluent au fur et à mesure qu'ils grandissent, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter leurs amitiés; • favoriser leur autonomie; • leur laisser plus de liberté pour faire des choix; • respecter leurs besoins de communication; • les traiter comme des alliés; • les récompenser pour leur maturité en leur offrant des responsabilités et des privilèges (p. ex., leur demander d'aider à certaines tâches, leur confier un travail et les récompenser si ce travail a été bien fait). |
|--|--|

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *extrêmement important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *3 à 9 mois*

Sous-tâche A.3.2

RECONNAÎTRE ET METTRE À PROFIT LES OCCASIONS D'APPRENTISSAGE DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, néo-Piaget, développement culturel et social, théorie sur les systèmes écologiques); 2) la philosophie de l'organisation; 3) les styles d'apprentissage (p. ex., kinesthésique, spatial, linguistique, musical, naturaliste, logique); 4) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) observer les enfants et interpréter les observations en vue de la programmation; b) faire preuve de souplesse et de spontanéité pour mettre à profit les occasions d'apprentissage; c) pratiquer l'écoute active avec les enfants; d) observer les sentiments, intérêts et habiletés des enfants, et les mettre à profit; e) encourager la discussion et les ententes au sujet des règles et des décisions concernant les activités, pour stimuler le développement cognitif, affectif et social des enfants; f) choisir ou offrir du matériel dont les caractéristiques conviennent à l'exploration de l'enfant, tant dans l'environnement intérieur qu'extérieur; g) planifier des activités qui font appel aux capacités sensorielles et aux habiletés motrices, aux connaissances et aux habiletés physiques, et qui intègrent le jeu cognitif et social; h) utiliser une variété de ressources dont dispose le service de garde; i) soutenir le jeu en favorisant la possibilité de répéter les activités à plusieurs reprises; j) encourager les activités entreprises par les enfants; k) encourager et aider les enfants à résoudre leurs propres conflits : <ul style="list-style-type: none"> • explorer les problèmes; • percevoir les conséquences; • développer et évaluer les solutions;

	<ul style="list-style-type: none"> • offrir des outils décrivant le processus de résolution de conflit (p. ex., des affiches); • emmener les enfants à l'écart pour leur permettre de s'expliquer; <p>l) utiliser les expériences positives et négatives comme des occasions d'enseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire l'expérience; • expliquer les circonstances; • faciliter le dialogue au sujet des choix possibles; • faire en sorte que les leçons apprises soient transparentes.
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>très important ou extrêmement important</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>3 à 6 mois</i> 	

Tâche A.4**Répondre aux besoins en matière de santé, de bien-être et de sécurité****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance aménagent et entretiennent un environnement et des installations qui favorisent la santé, le bien-être et la sécurité de tous les enfants. Elles suivent une variété de procédures en matière de santé et de sécurité, et se conforment aux normes de qualité et à la législation en vigueur, ainsi qu'à la réglementation concernant le maintien de milieux sains et sécuritaires.

Les sous-tâches suivantes de la tâche A.4 ont été améliorées et sont détaillées aux pages 36 à 39 :

A.4.11 : Promouvoir de saines habitudes de vie chez les enfants d'âge scolaire

A.4.13 : Superviser activement les enfants d'âge scolaire

Sous-tâche A.4.11

PROMOUVOIR DE SAINES HABITUDES DE VIE CHEZ LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les techniques de relaxation; 2) les normes de qualité; 3) les mesures d'hygiène; 4) les stratégies pour la santé des enfants; 5) la situation familiale et personnelle des enfants (p. ex., séparation ou divorce des parents, déménagement de la famille), le cas échéant; 6) les besoins de chaque enfant (p. ex., restrictions alimentaires, allergies, maladie); 7) les signes et les symptômes de maladie mentale, de comportements à risque, d'une image corporelle négative. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) promouvoir de bonnes habitudes d'hygiène et donner l'exemple à cet égard (p. ex., encourager le lavage des mains; donner l'occasion de discuter de la nécessité de prendre un bain ou une douche; inviter des experts, par exemple des infirmières, pour parler d'hygiène); b) promouvoir et donner l'exemple d'un style de vie équilibré, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • exercice physique adéquat; • saines habitudes alimentaires; c) promouvoir la nécessité d'un sommeil adéquat et de moments de relaxation; d) promouvoir la santé physique et mentale des enfants; e) aider les enfants à développer des techniques de relaxation; f) collaborer avec d'autres professionnels et avec des organismes en vue d'améliorer la santé des personnes qui fréquentent le service de garde; g) offrir tous les jours la possibilité de faire des activités extérieures; h) fournir des ressources aux parents pour les encourager à adopter de saines habitudes de vie; i) reconnaître les signes et les symptômes de problèmes de santé chez les enfants et les préadolescents, y compris les problèmes de santé mentale, les problèmes sociaux et les comportements à risque (p. ex., troubles de l'alimentation); <ul style="list-style-type: none"> • s'entretenir à ce sujet avec la superviseure et/ou le parent;

- j) encourager les enfants à faire preuve de sens critique au sujet des messages véhiculés dans les médias et qui encouragent des habitudes malsaines (p. ex., images corporelles irréalistes, activités présentant des risques élevés, chirurgie plastique, gangs, toxicomanie, publicité sur la restauration rapide);
- k) encourager les enfants à participer aux initiatives communautaires et gouvernementales visant à promouvoir de saines habitudes de vie (p. ex., Semaine nationale du sport et de l'activité physique, Mois de la nutrition);
- l) travailler en partenariat avec les organisations communautaires qui font la promotion de saines habitudes de vie (p. ex., organisations pour le vélo, associations de fermiers biologiques) afin de lancer des projets et des activités pour faire la promotion de la santé des enfants (p. ex., transport scolaire actif, voyages à la ferme pour ramasser des fruits et des légumes).

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *1 à 6 mois*

Sous-tâche A.4.13

SUPERVISER ACTIVEMENT LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les pratiques de supervision; 2) les styles de supervision (p. ex., garde d'un groupe, supervision indirecte, supervision intermittente, modèle de dispensateur de soins primaires [primary care giver model]); 3) les ratios éducatrice/enfants; 4) les éléments à surveiller en matière de sécurité; 5) les stratégies d'intervention auprès des enfants (p. ex., participation des enfants et animation); 6) les normes et pratiques de qualité; 7) les politiques et procédures organisationnelles concernant les technologies multimédias (p. ex., les téléphones cellulaires, les tablettes électroniques, les consoles de jeu, les appareils photo). 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) se positionner de façon à avoir une vue d'ensemble la plus large possible des lieux; b) participer aux activités tout en gardant un œil sur tout le groupe; c) inspecter fréquemment les installations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour savoir ce qui s'y passe et évaluer la dynamique de groupe; d) savoir lorsqu'il faut intervenir et donner une nouvelle orientation; e) maintenir les ratios éducatrice/enfants; f) prévoir et annoncer les transitions (p. ex., minimiser les possibilités de comportements perturbateurs, minimiser les temps d'attente); g) noter et communiquer régulièrement le nombre d'enfants; h) travailler en collaboration avec les membres de l'équipe; i) créer un milieu qui favorise la supervision; j) faire participer les enfants et animer le jeu de façon appropriée; k) changer de style de supervision, selon les besoins (p. ex., passer de la garde du groupe à une supervision indirecte lorsque les enfants quittent l'aire principale de jeu) l) superviser les sports et les jeux actifs : <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que les enfants connaissent toutes les règles du jeu ainsi que le comportement acceptable;

	<ul style="list-style-type: none"> • encourager un bon esprit d'équipe; • fixer la durée et l'intensité de l'activité ainsi que la fréquence des pauses, en tenant compte des limites de chaque enfant; • s'assurer que chaque enfant a les compétences, les aptitudes et l'équipement nécessaires pour participer de façon sécuritaire; • donner l'exemple et faciliter la résolution des conflits, si nécessaire; <p>m) reconnaître que les différents groupes d'âge ont des besoins différents en ce qui a trait à la vie privée et aux moments de solitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir du temps et de l'espace pour chaque enfant ou groupe d'enfants, selon ce qui est approprié; <p>n) veiller à ce que les enfants qui utilisent la technologie (p. ex., ordinateurs, jeux, médias sociaux) respectent le cadre prévu dans les politiques et procédures;</p> <p>o) suivre les procédures lorsqu'on observe ou suspecte du harcèlement physique, verbal ou sexuel entre les enfants d'âge scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • documenter les incidents; • informer la ou les personnes appropriées.
--	---

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *crucial*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *1 à 3 mois*

Tâche A.5**Comblé les besoins nutritionnels****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance peuvent planifier et offrir des collations et des repas nutritifs, et faire la promotion de saines habitudes alimentaires auprès des enfants, tout en donnant l'exemple à cet égard. Elles peuvent être chargées de la préparation des aliments et de la nutrition d'enfants d'âges variés ayant différents besoins alimentaires dont il faut tenir compte. Les éducatrices à l'enfance prennent les précautions nécessaires à la santé et à la sécurité, et suivent les pratiques sécuritaires de manipulation des aliments pour préparer et servir les repas.

La sous-tâche suivante de la tâche A.5 a été améliorée et est détaillée à la page 42 :

A.5.3 : Promouvoir une saine alimentation pour les enfants d'âge scolaire

Sous-tâche A.5.3

PROMOUVOIR UNE SAINÉ ALIMENTATION POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le <i>Guide alimentaire canadien</i>, ainsi que le <i>Guide alimentaire - Premières Nations, Inuit et Métis</i>; 2) les lois et règlements sur la santé publique; 3) les politiques des organismes de réglementation (y compris pour la délivrance des permis), de la commission scolaire et de l'école (p. ex., pas d'aliments frits ni d'arachides, lait gratuit, chocolat 70 % pour les initiatives de collecte de fonds); 4) les techniques de base pour la cuisson; 5) la valeur nutritive des différents types d'aliments; 6) les normes et pratiques de qualité (p. ex., utilisation de contenants appropriés pour les fours à micro-ondes); 7) les habitudes alimentaires et les problèmes relatifs à l'alimentation, selon l'âge, le développement et la culture de chaque enfant; 8) les signes et les symptômes de mauvaises habitudes alimentaires. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) avoir une attitude positive et faire des interventions constructives (p. ex., respecter l'appétit de l'enfant, son rythme et ses goûts); b) développer des stratégies individualisées et constructives; c) promouvoir un milieu qui favorise une alimentation saine; d) suivre le <i>Guide alimentaire canadien</i>, ainsi que le <i>Guide alimentaire - Premières Nations, Inuit et Métis</i>; e) donner aux parents les renseignements pertinents sur les choix alimentaires nutritifs et sains; f) tenir les parents informés au sujet des aliments consommés par leur enfant et des préoccupations concernant leur alimentation; g) appliquer les principes et les règles en matière de santé et de sécurité; h) faire de l'heure du repas une occasion d'apprentissage au sujet de l'alimentation saine; i) créer, à l'heure des repas, une atmosphère positive qui favorise un climat sain sur les plans social et affectif; j) varier le régime alimentaire; k) offrir des choix alimentaires santé (p. ex., légumes de saison et lait pour les goûters).
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>important ou extrêmement important</i> • Fréquence : <i>chaque jour</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>1 à 3 mois</i> 	

Tâche A.6**Orienter le comportement des enfants****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance utilisent une diversité de techniques d'orientation du comportement, à la fois proactives et appropriées à l'âge et au stade de développement des enfants, en reconnaissant les aptitudes individuelles de chaque enfant, de façon à orienter le comportement de façon positive.

Les sous-tâches suivantes de la tâche A.6 ont été améliorées et sont détaillées aux pages 44 à 53 :

A.6.3 : Mettre en pratique des techniques pour orienter de façon positive le comportement des enfants d'âge scolaire

A.6.4 : Favoriser un langage approprié chez les enfants d'âge scolaire

A.6.5 : Favoriser la résolution des conflits chez les enfants d'âge scolaire

A.6.10 : Développer les compétences des enfants d'âge scolaire pour la résolution des problèmes

A.6.11 : Développer les capacités d'adaptation des enfants d'âge scolaire

A.6.12 : Rendre autonomes les enfants d'âge scolaire

Sous-tâche A.6.3

METTRE EN PRATIQUE DES TECHNIQUES POUR ORIENTER DE FAÇON POSITIVE LE COMPORTEMENT DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les méthodes de résolution des conflits; 2) les approches et méthodes d'intervention (p. ex., intervention démocratique); 3) les méthodes et outils d'observation; 4) les dynamiques de groupe; 5) les stratégies de prévention; 6) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) nouer avec les enfants et avec leur famille des relations positives, empreintes de confiance; b) donner un bon exemple pour ce qui est des compétences sociales; c) utiliser des stratégies de prévention pour minimiser les problèmes de comportement, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • observation de l'enfant et de la façon dont il communique avec l'enseignante; • disposition physique de l'environnement; • activités qui répondent aux besoins et aux intérêts des enfants; • aires calmes pour permettre aux enfants de se retirer, de se soustraire à une situation ou de s'isoler des autres; d) reconnaître que le comportement est influencé par l'école, les pairs, la famille, l'environnement physique, les horaires, les routines et les transitions; e) observer et s'informer auprès des enfants pour identifier les causes possibles du comportement; f) reconnaître les dynamiques du groupe spécifique d'enfants, et comment ces dynamiques se répercutent sur le comportement des enfants; g) utiliser un langage positif pour réagir au comportement des enfants; h) agir de façon cohérente et constructive (p. ex., assurer un suivi relativement aux attentes à l'endroit de certains enfants qui fréquentent le service de garde et dont il faut renforcer les comportements appropriés);

- i) recourir à des méthodes de gestion du comportement qui sont appliquées de façon constante par tout le personnel et qui sont adaptées aux besoins spécifiques des enfants (p. ex., suivre le plan d'intervention individualisé);
- j) cerner les besoins de l'enfant;
- k) faciliter les modes d'interaction (p. ex., dynamique sociale du groupe);
- l) donner des directives claires (p. ex., utiliser un ton de voix positif avec le langage corporel correspondant);
- m) établir des méthodes de résolution des conflits, donner l'exemple à cet égard et encourager les enfants à utiliser ces méthodes;
- n) donner à l'enfant des stratégies pour développer ses compétences affectives (p. ex., l'autocontrôle, l'autodiscipline ou autorégulation);
- o) renforcer le comportement positif;
- p) promouvoir l'estime de soi;
- q) favoriser le développement de l'autonomie des enfants;
- r) faire participer le parent, l'enseignant et d'autres professionnels au processus, au besoin et si c'est approprié, afin de favoriser un changement de comportement.

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *extrêmement important ou crucial*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *12 à 18 mois*

Sous-tâche A.6.4

FAVORISER UN LANGAGE APPROPRIÉ CHEZ LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les méthodes de communication; 2) les langues utilisées à la maison; 3) les stades du développement langagier de l'enfant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) aider les enfants à verbaliser leurs sentiments et leurs besoins, et à enrichir leur vocabulaire; b) écouter attentivement les mots prononcés par les enfants; c) comprendre et reformuler les propos des enfants; d) reconnaître les formes de langage appropriées à l'âge et au développement social (p. ex., les enfants de 9 à 12 ans aiment ironiser et raconter des blagues); e) donner des occasions de faciliter le développement langagier, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des livres de l'école et des bibliothèques municipales; • créer des vidéos, des histoires, des bandes dessinées, des sketches; f) surveiller l'utilisation d'un langage inapproprié (p. ex. argot, blagues, jurons) : <ul style="list-style-type: none"> • encourager des formes d'expression plus appropriées, si nécessaire; g) donner l'exemple et promouvoir un langage démontrant un respect envers tous (p. ex., sexe, orientation sexuelle, ethnies, races, religions, capacités physiques et mentales, statut socioéconomique); h) offrir un modèle langagier approprié (vocabulaire, syntaxe, etc.).
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>très important</i> • Fréquence : <i>sur une base continue</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>1 à 6 mois</i> 	

Sous-tâche A.6.5

FAVORISER LA RÉOLUTION DES CONFLITS CHEZ LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les méthodes de résolution des conflits (p. ex., méthode en six étapes pour résoudre les problèmes; programme « Stop Now and Plan » [SNAP]); 2) les méthodes de communication; 3) les comportements culturellement acceptés; 4) les écarts de développement ou les diagnostics posés sur les enfants; 5) les techniques d'intervention. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) interpréter le langage verbal et non verbal des enfants : <ul style="list-style-type: none"> • tenir compte du contexte culturel des enfants et de leur famille; b) utiliser l'écoute active (p. ex., maintenir le contact visuel); c) respecter les émotions exprimées ou refoulées des enfants; <ul style="list-style-type: none"> • encourager les enfants à identifier et à exprimer adéquatement leurs émotions; d) offrir un espace sécuritaire (p. ex. espace physique ou certain temps) pour permettre à l'enfant de se calmer, si nécessaire; e) déterminer la gravité du conflit ou du problème : <ul style="list-style-type: none"> • surveiller la situation et déterminer si les enfants peuvent régler le conflit par eux-mêmes ou s'il est temps d'intervenir; f) promouvoir l'autonomie des enfants : <ul style="list-style-type: none"> • établir des méthodes de résolution des conflits et donner l'exemple à cet égard (p. ex., réunir les enfants pour discuter des problèmes ou de la situation); • aider les enfants à développer des compétences acceptables en matière d'autodiscipline (autorégulation); • aider les enfants à s'approprier les méthodes de résolution des conflits; g) satisfaire les exigences en matière de rapports (p. ex., remplir un rapport d'incident, expliquer un problème aux parents).

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important*
- Fréquence : *régulièrement*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *1 semaine*

Sous-tâche A.6.10**DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE
POUR LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES**

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les techniques de résolution des problèmes; 2) les stratégies pour orienter le comportement de façon positive; 3) les stades du développement de l'enfant (p. ex., cognitif, physique, affectif); 4) le niveau de développement de chaque enfant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) instaurer des stratégies de résolution de problèmes, adaptées au groupe d'âge et au milieu; b) amener les enfants à réfléchir et à proposer leurs propres solutions, appropriées à leur âge; c) faire preuve de souplesse et de créativité pour s'adapter aux différentes situations; d) offrir un environnement sécuritaire alors que les enfants s'efforcent de résoudre leurs problèmes; e) aider les enfants à comprendre les conséquences de leurs décisions et actions sur les autres et sur eux-mêmes; f) partager la prise de décision entre le personnel et les enfants; g) encourager les enfants à assumer la responsabilité à l'égard de leurs problèmes et défis personnels : <ul style="list-style-type: none"> • guider les enfants dans le processus de résolution des problèmes; • poser des questions qui aident les enfants à prendre des décisions appropriées; • respecter les réponses et les choix des enfants;

	<ul style="list-style-type: none"> • aider les enfants à expliquer le problème, les décisions prises et les stratégies utilisées, pour s'y référer plus tard (p. ex., conclure un contrat social ou développer un outil visuel); • soutenir les enfants par une approche constante (p. ex., rappel à l'aide de signaux non verbaux et non de répétitions, proximité physique); <p>h) reconnaître les efforts des enfants afin de renforcer le processus de résolution des problèmes;</p> <p>i) faire un suivi, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • demander aux enfants si la solution a fonctionné; • demander aux enfants s'ils agiraient différemment ou comment ils éviteraient la situation; • documenter les résultats; • rapporter les résultats aux parents.
--	---

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important ou extrêmement important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *6 à 12 mois*

Sous-tâche A.6.11

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'ADAPTATION DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'environnement social et physique de l'enfant (p. ex., enfant entouré de personnes importantes pour lui, de ses pairs, de sa famille, de membres du personnel enseignant, et d'autres partenaires importants de l'école et de la communauté); 2) les motifs du stress, de l'anxiété et du chagrin de l'enfant (p. ex., séparation ou divorce de ses parents, déménagement, décès); 3) les signes et les symptômes de stress, d'anxiété et de chagrin chez l'enfant; 4) les étapes du deuil. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) créer un milieu accueillant et sécuritaire, en tenant compte de la maturité de chaque enfant; b) accueillir l'enfant dans son unicité (p. ex., identifier ce qui engendre chez lui du stress ou de l'anxiété); c) donner l'exemple de réponses appropriées au stress; d) créer des liens étroits avec les enfants; e) respecter les besoins des enfants et y répondre; f) aider les enfants à reconnaître leurs sentiments et à les identifier; g) reconnaître et valider la réponse émotionnelle des enfants à des facteurs de stress; h) aider les enfants à développer des mécanismes pour se calmer et s'adapter; <ul style="list-style-type: none"> • permettre l'utilisation d'un objet de transition (p. ex., un animal en peluche pour les plus jeunes enfants et pour ceux qui ont des besoins spéciaux); • prévoir une aire calme où les enfants pourront se retirer, se soustraire à une situation ou s'isoler des autres; i) accueillir chaque nouvel enfant dans le milieu de garde, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'intégration progressive du nouvel enfant au milieu de garde; • préparer le groupe à l'accueil d'un nouvel enfant; • accueillir et intégrer la famille d'un nouvel enfant au milieu de garde;

- j) promouvoir la collaboration entre les parents, les enfants, les enseignants, d'autres partenaires importants de l'école et de la communauté, et les éducatrices;
- k) reconnaître les facteurs de stress inhérents à l'environnement scolaire (p. ex., évaluation du rendement, longues périodes de passivité, nécessité d'une concentration soutenue);
- l) offrir des options pour gérer le stress :
 - inciter les enfants à discuter avec une personne de confiance ou en groupe sur des sujets liés au stress ou au changement (p. ex., échec scolaire, puberté précoce, déménagement, divorce des parents, décès);
 - encourager de bonnes techniques physiques de gestion du stress (p. ex., respiration, yoga, arts martiaux, temps d'arrêt, activités extérieures);
 - offrir du matériel ou des ressources (p. ex., balles antistress, aire calme, matériel de lecture);
- m) faire preuve d'adaptabilité et de souplesse.

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important ou extrêmement important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *6 à 9 mois*

Sous-tâche A.6.12

RENDRE AUTONOMES LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les méthodes d'observation; 2) les théories sur le développement de l'enfant (p. ex., Piaget, Vygotsky, Goleman); 3) la recherche et les ressources liées au développement de l'autonomie, du leadership et de l'expression de l'enfant (p. ex., Acti-midi; organisme Me to We, de Kielberger; Children as Competent Learners); 4) l'importance de l'estime de soi et de la connaissance de soi pour les enfants d'âge scolaire; 5) les aspects de la culture des enfants et des jeunes (p. ex., utilisation des technologies, vocabulaire, vêtements et musique); 6) la culture des enfants et des jeunes dans le contexte plus large de la communauté au sein de laquelle vivent les enfants et leurs familles; 7) les lignes directrices pour les espaces partagés, le cas échéant. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) accueillir l'enfant dans son unicité; b) donner aux enfants des occasions d'exprimer leur opinion et d'écouter les autres; c) identifier les qualités et compétences en leadership de chaque enfant; d) donner aux enfants des occasions d'exercer un leadership : <ul style="list-style-type: none"> • aider les enfants à planifier des projets et à recueillir des ressources; • faire participer les enfants à la planification des activités quotidiennes (p. ex., goûters, jeux extérieurs, rangement, aménagement de l'environnement physique) et des événements spéciaux; • partager avec les enfants des tâches liées au leadership, selon ce qui est approprié; e) favoriser des occasions de s'impliquer dans la communauté (p. ex., activités de sensibilisation, festivals et événements communautaires, collectes de fonds, nettoyage du quartier); f) fournir un environnement qui permet des choix : <ul style="list-style-type: none"> • aider les enfants à faire des choix éclairés et responsables; • respecter le choix personnel des enfants (p. ex., choix d'un pair pour les activités de groupe, choix des activités); g) encourager les enfants à développer de nouvelles compétences et de nouveaux intérêts, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • donner aux enfants des orientations claires afin qu'ils puissent agir de façon indépendante;

	<ul style="list-style-type: none"> • fournir aux enfants des instructions par écrit ou des pictogrammes; • encourager l'apprentissage entre pairs (p. ex., pour apprendre les règles d'un jeu); <p>h) donner aux enfants des occasions de fixer des objectifs à court et à long terme;</p> <p>i) maintenir des frontières affectives et physiques appropriées entre les enfants et les adultes;</p> <p>j) animer des discussions sur des sujets d'intérêt (p. ex., actualité, musique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter les sensibilités culturelles et familiales en demandant aux enfants d'aborder certains sujets avec leurs parents (p. ex., relations entre garçons et filles, contacts inappropriés, puberté); <p>k) demander aux enfants d'exposer verbalement ou par écrit leurs besoins et leurs intérêts.</p>
--	---

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important ou extrêmement important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *9 à 12 mois*

Tâche B.1

Aménager et maintenir un environnement sécuritaire

Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance inspectent régulièrement l'équipement et les installations, surveillent et effectuent les tâches d'entretien mineur, et observent les pratiques de santé et sécurité en vue d'aménager et de maintenir un environnement sécuritaire pour les enfants.

La sous-tâche suivante de la tâche B.1 a été améliorée et est détaillée à la page 56 :

B.1.5 : Adapter la programmation et l'équipement en fonction des espaces partagés

Sous-tâche B.1.5

ADAPTER LA PROGRAMMATION ET L'ÉQUIPEMENT EN FONCTION DES ESPACES PARTAGÉS**Connaissances de base requises :**

Les éducatrices à l'enfance connaissent :

- 1) les autres utilisations et utilisateurs des espaces partagés;
- 2) les ressources à l'intention des utilisateurs des espaces partagés;
- 3) les politiques et procédures relatives aux espaces partagés.

Compétences et habiletés requises :

Les éducatrices à l'enfance sont capables de :

- a) établir les règles pour les espaces partagés (p. ex., horaire, disposition, utilisation de l'équipement et du matériel), grâce à une communication ouverte entre les personnes responsables;
- b) maintenir de bonnes relations avec tous les utilisateurs, par exemple :
 - nettoyer et ranger les lieux pour les prochains utilisateurs, avant de partir;
 - respecter l'horaire;
 - suivre les lignes directrices concernant le partage du matériel et de l'équipement;
 - communiquer les problèmes aux personnes appropriées;
- c) faire en sorte que le matériel soit utilisé de façon à profiter le plus possible des espaces partagés;
- d) suivre les protocoles du service de garde concernant la santé, la sécurité et la préparation aux urgences.

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *extrêmement important*
- Fréquence : *chaque jour*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *1 à 3 mois*

Tâche B.3**Utiliser la technologie numérique****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance doivent utiliser la technologie numérique pour la programmation et les opérations de l'organisation. Elles utilisent le numérique pour renforcer les activités d'apprentissage et les expériences des enfants, surtout des enfants d'âge scolaire qui utilisent quotidiennement cette technologie. Elles se servent de la technologie numérique pour communiquer avec leurs collègues, les familles et les professionnels, et pour documenter les progrès des enfants. Elles doivent se tenir au courant de la nouvelle technologie et des tendances.

L'utilisation de la technologie numérique dans les installations de garde varie considérablement selon les ressources disponibles et selon les politiques et procédures internes.

La sous-tâche suivante de la tâche B.3 a été améliorée et est détaillée aux pages 58 et 59 :

B.3.1 : Utiliser la technologie numérique

Sous-tâche B.3.1

UTILISER LA TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les valeurs, lignes directrices, politiques et procédures organisationnelles (p. ex., accès des enfants aux technologies numériques, utilisation d'appareils photo numériques au service de garde); 2) les notions de base relatives aux technologies et applications informatiques (p. ex., ordinateur personnel, tablettes électroniques, logiciels de jeu, médias sociaux); 3) les enjeux liés à l'utilisation de la technologie numérique (p. ex., confidentialité des renseignements personnels, interactions éthiques avec les enfants ou avec les parents qui utilisent les médias sociaux, temps passé devant un écran versus activité physique et interactions en face à face). 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) se servir d'un ordinateur et des logiciels; b) utiliser l'Internet, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • pour répondre aux intérêts des enfants et mettre à profit ces intérêts (p. ex., pour trouver des réponses aux questions des enfants); • pour organiser des activités (p. ex., faire les réservations pour des sorties); • pour le perfectionnement professionnel; c) utiliser la technologie numérique pour communiquer avec les collègues, les parents et d'autres professionnels, lorsque c'est approprié (p. ex., courriels, communiqués, médias sociaux); d) se servir d'autres appareils électroniques (p. ex., appareils photo, lecteurs de DVD ou de CD); e) accéder à l'information organisationnelle dans les bases de données ou dans des fichiers électroniques (p. ex., listes d'attente, dossiers sur les enfants, paiements), le cas échéant; f) se tenir au courant des développements de la technologie numérique et de ses utilisations; g) superviser les enfants qui utilisent la technologie numérique (p. ex., jeux électroniques, médias sociaux, recherche, projets) : <ul style="list-style-type: none"> • veiller à ce qu'on suive les lignes directrices de l'organisation (p. ex., durée et fréquence du temps passé devant un écran, contenu approprié); • aider les enfants à être prudents en ligne et à protéger leurs renseignements personnels;

- | | |
|--|---|
| | <p>h) déterminer les résultats du service de garde en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie numérique (p. ex., pour les enfants plus âgés, page Web tenue en collaboration);</p> <p>i) promouvoir l'esprit critique chez les enfants relativement au contenu affiché sur Internet et au temps passé devant un écran.</p> |
|--|---|

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important*
- Fréquence : *chaque jour*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *1 à 3 mois*

Tâche C.5

Collaborer avec les écoles

Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance collaborent avec les écoles afin d'améliorer leurs services. Tant les éducatrices que les écoles s'engagent en faveur du bien-être et du développement des enfants qui leur sont confiés.

Les sous-tâches suivantes de la tâche C.5 ont été améliorées et sont détaillées aux pages 62 à 64 :

C.5.1 : Former avec les écoles des partenariats basés sur la collaboration

C.5.2 : Communiquer avec les écoles.

Sous-tâche C.5.1

FORMER AVEC LES ÉCOLES DES PARTENARIATS BASÉS SUR LA COLLABORATION

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la mission, les valeurs, les politiques et procédures, les projets spéciaux et le programme de l'organisation; 2) l'importance de travailler en équipe avec l'école pour répondre aux besoins des enfants; 3) la vision, les objectifs et les projets spéciaux de l'école; 4) les politiques, le code de conduite, les routines et les procédures d'urgence de l'école; 5) le calendrier scolaire (p. ex., journées pédagogiques, périodes d'examen); 6) les rôles et responsabilités de l'école et du personnel (p. ex., enseignants, directeur, spécialistes, concierge, secrétaire, infirmière, conseiller scolaire); 7) les plans d'intervention individualisés pour les enfants. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) respecter les rôles du personnel scolaire et des éducatrices; b) bâtir des relations avec le personnel scolaire concerné, afin de mieux répondre aux besoins des enfants; c) promouvoir le rôle des éducatrices à l'enfance auprès du personnel scolaire (p. ex., programmation à des fins particulières, observation et documentation du développement des enfants, contact quotidien avec les familles, approche globale pour le développement des enfants); d) promouvoir le service de garde (p. ex., sa mission, sa philosophie, ses règlements et procédures, ses projets spéciaux); e) collaborer à des activités conjointes, lorsque c'est possible (p. ex., sorties, activités spéciales, réunions des comités consultatifs de parents, comités conjoints sur l'intimidation, conseils d'élèves); f) programmer les activités et les projets spéciaux en tenant compte du calendrier scolaire et des sorties; g) obtenir une approbation pour la programmation et les activités spéciales auprès de la direction de l'école, si nécessaire; h) faire comprendre aux enfants et aux parents l'importance de respecter les valeurs et le code de conduite de l'école; i) respecter les politiques de l'école et ses attentes relatives au comportement, le cas échéant;

- j) soutenir les activités de transition entre l'école et le service de garde (p. ex., fournir une orientation aux enfants et aux parents ou participer à l'orientation qui leur est donnée, aider les stagiaires à s'orienter dans l'école, faire la liaison entre le service de garde et les activités après l'école);
- k) participer aux activités pédagogiques avec les écoles, le cas échéant (p. ex., conférences sur la complémentarité des rôles concernant les sujets enseignés; ateliers pour contrer l'intimidation);
- l) démontrer son appréciation aux personnes associées à l'école pour leur collaboration (p. ex., les inviter à des activités telles que les journées portes ouvertes);
- m) discuter et collaborer avec l'organisation, le directeur de l'école, les enseignants, les spécialistes et les parents afin de planifier et de mettre en œuvre les plans d'intervention pour les enfants ayant des besoins spéciaux, le cas échéant.

Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :

- Degré d'importance : *très important ou extrêmement important*
- Fréquence : *sur une base continue*
- Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : *6 à 10 mois*

Sous-tâche C.5.2

COMMUNIQUER AVEC LES ÉCOLES

Connaissances de base requises :	Compétences et habiletés requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'importance de travailler en équipe avec l'école pour répondre aux besoins des enfants; 2) les stratégies de communication efficaces; 3) les politiques et procédures ainsi que les protocoles de communication de l'école et de l'organisation; 4) les règles connexes : normes de pratique et code de conduite ou de déontologie; 5) les politiques sur la confidentialité des renseignements. 	<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) échanger de l'information avec le personnel scolaire, de façon formelle ou informelle, au sujet : <ul style="list-style-type: none"> • de la présence quotidienne des enfants; • des activités (p. ex., sorties, collectes de fonds); • des événements; • de situations particulières (p. ex., infestation de poux, maladies contagieuses); b) transmettre au personnel scolaire concerné tous les renseignements pertinents sur les enfants et leur famille, en respectant les directives sur la confidentialité, le cas échéant; c) utiliser les outils de communication convenus (p. ex., carnets, feuilles, journal, école); d) donner des conseils et des suggestions si on le demande, et si cela est approprié; e) maintenir un dialogue continu avec l'école au sujet des attentes relatives au comportement.
<p>Information contextuelle — cotes attribuées à la sous-tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'importance : <i>très important ou extrêmement important</i> • Fréquence : <i>chaque jour</i> • Temps nécessaire pour s'exécuter avec compétence : <i>1 à 3 mois</i> 	

REMERCIEMENTS

Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance exprime sa gratitude à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la présente publication.

Le Conseil sectoriel remercie, pour leur soutien et leurs conseils, les membres du comité directeur de l'initiative :

Karen Ohlson, présidente du comité directeur

Directrice générale
KIDS Inc.
Manitoba

Athina Basiliadis

Éducatrice à l'enfance
First Avenue Kindergarten & School Age Programs
Ontario

Cathy McCormack

Administratrice des programmes de la petite enfance
Développement de la petite enfance et programmes de maternelle
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Île-du-Prince-Édouard

Joanne Morris

Directrice générale
Service de garde à l'enfance du Collège de l'Atlantique Nord
Terre-Neuve-et-Labrador

Diane Tannahill

Coordonnatrice
Services de garde à l'enfance de l'Université de la Colombie-Britannique
Colombie-Britannique

Personnel du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance :

Diana Carter, directrice générale
Kathryn Ohashi, gestionnaire de projets et finances
Samantha Peek, gestionnaire de projets et communications stratégiques
Meghan Bedour, coordonnatrice des communications
Connie Brigham, coordonnatrice de projets

Nous remercions tout spécialement les consultantes de l'initiative sur les Normes professionnelles, de **Grifone Consulting**; les consultantes du projet pilote (2010), de Future Learning; ainsi que les personnes suivantes qui ont représenté la profession :

Cindy Alteen	St-Charles Elementary School	Québec
Céline Hardy	Association des services de garde en milieu scolaire du Québec	Québec
Denise Gilbert	Schoolhouse Playcare Centres of Durham	Ontario
Kathy Arsenaault	Vanier Cooperative School Age Program	Ontario
Mary Grace Bailey	Tiny Tot Early Childhood Development School Age Centre	Prince Edward Island
Patricia Bassenden	St-Patrick Elementary School	Québec
Kinga Batko	Britannia Community Centre - Eagles in the Sky Child Care	British Columbia
Joanie Beaubien	St-Edmund Elementary School	Québec
Wanda Beuenig	Freight House Early Learning and Care	Manitoba
Josée Bilodeau	École Charles-Bruneau	Québec
Lise Bergeron-Proulx	École d'Iberville	Québec
Sherry Bland	Needham Preschool	Nova Scotia

Derrick Bloomfield	Hamilton Child Care	British Columbia
Kristina Bock	Today's Family	Ontario
Karim Boileau-Khallati	Centre éducatif Les Débrouillards.	Ontario
Tanya Boisvert	The Preschool Centre - Union	New Brunswick
Maria Brun	La garderissson	New Brunswick
Gwen Buckley	Preschool Centre - Melissa Street After School Program	New Brunswick
Holly Buying	Kinderland	New Brunswick
Mafel Carardarg	St Maurice Day Care	Manitoba
Szilvie Carriere	Voyageur In-School Program Inc.	Manitoba
Chantal Casavant	Ecoles Primaires Paul VI	Québec
Carol Coburn	Dalhousie Day Care	Manitoba
Alicia Curry	Wolfville Children's Centre	Nova Scotia
Jody St-Pierre Desrochers	École Tournevent	Québec
Isabelle Degarie	Société de la Garderie le Petit Voilier	Nova Scotia
Déguène Diop	Centre éducatif Les Débrouillards.	Ontario
Carmelle Dupuis	Garderie ABC Deux	New Brunswick
Linda Dupuis	Club Soleil	New Brunswick
Petra Finke	Lester B. Pearson School Board	Québec
Jennifer Fowler	Confederation Building Daycare Centre	Newfoundland and Labrador
Lynda Gendreau	École d'Iberville	Québec
Janine Gobeil	Learning Tree School Age Program	Alberta
Evelyn Grossmith	Collingwood Neighbourhood House	British Columbia
Gina Ho	West Richmond Community Centre	British Columbia
Angela Hanischuk	Knox Day Nursery	Manitoba
Christine Hibbert	Jericho Kids' Club Child Care Society	British Columbia
Janette Jovanovic	Carleton Heights Child Care Centre Inc.	Ontario
Lisa Kendall	Greenwood Military Family Resource Centre	Nova Scotia
Valerie Kervin	The Preschool Centre	New Brunswick
Leila Kohut	Stanley Knowles Children's Centre	Manitoba
Lisa Lajoie	Bettye Hyde Co-operative Nursery School	Ontario
Tracey Law	The Preschool Centre Inc.	New Brunswick
Jessie Leaman	The Preschool Centre	New Brunswick
Tina Leblanc	Garderie la Mélodie	New Brunswick
Mélanie Léger	La garderissson	New Brunswick
Johanne Levac	Lester B. Pearson School Board	Québec
Justin Lieu	South Arm Child Care	British Columbia
Richard Lilke	Lindenwoods Child Care Centre Inc.	Manitoba
Donald Lum	Simon Fraser University Child Care/School Age Child Care Association of British Columbia	British Columbia
Joanne Markham	Dorval Elementary School	Québec

Lyne Martin	École Ste-Bibiane	Québec
Jennifer McKinnon	Drayton Valley Early Childhood Development Centre	Alberta
Jacquelyn Miller	The Tottle Inn Children's Centres	Nova Scotia
Josée Mongrain	Commission Scholaire de Montréal	Québec
Joanne Morris	College of the North Atlantic Children's Centre	Newfoundland and Labrador
Sheri Lynn Moulton	Little People's Workshop	Newfoundland and Labrador
David Murphy	Little People's Workshop	Newfoundland and Labrador
Patricia Neves	Victoria Children's Centre	Nova Scotia
Marina O'Donnell	Preston Early Learning Centres	Saskatchewan
Ketty Papadima	Glebe Parents Day Care Centre	Ontario
Isabelle Parento	École Aux-quatre-Vents	Québec
Faye Pellerine	North End Community Day Care	Nova Scotia
Christine Rahal	Overbrook Daycare	Ontario
Jodi Ramgota	Garden Grove Child Care	Manitoba
Marilyn Robillard	Dorset Elementary School	Québec
Megan Riter	Kids Club Out of School Care	British Columbia
Judy Rossiter	Family and Child Care Connections	Newfoundland and Labrador
Anna Sauvé	Glebe Parents Daycare	Ontario
Catherine Savoie	Kingswood Kids	Nova Scotia
Mélanie Savoie	Le Club Ste-Thérèse	New Brunswick
Jessica Scallen	First Avenue Kindergarten School Age Program	Ontario
Sara Shaw	School Age Child Care Association and South Burnaby Neighbourhood House	British Columbia
Sheila Showers	St-Anthony Elementary School	Québec
Rhonda Smith	Small World Learning Centre	Nova Scotia
Lynn Smyth	Family and Child Care Connections	Newfoundland and Labrador
Olga Sullivan	YMCA of Northeast Avalon	Newfoundland and Labrador
Tyler Summers	School Age Child Care Association and Jericho Kids Club	British Columbia
Lesia Swinder	GMFRC	New Brunswick
Krista Tait	New Maryland Kidz Club	New Brunswick
Nathalie Trudel	École La Chanterelle	Québec
Karen Venditti	Dorval Elementary School	Québec
Joanna Veroukis	James Child Care Inc.	Manitoba
Shauna Wahl	Cairns Children's Centre	Manitoba
Ashley Wamboldt	Wolfville Children's Centre	Nova Scotia
Kila Walster	Kidcorp	Newfoundland and Labrador
Colette Wicks	Campus Childcare Inc. Activity Centre	Newfoundland and Labrador
Andrea Williams	Schoolhouse Playcare Centre - Julie Payette	Ontario
Sid Woolfrey	YMCA of Northeast Avalon	Newfoundland and Labrador
Khadra Youssouf	Centre Educatif Les Debrouillards	Ontario